



## DECISION ADMINISTRATIVE

**2026\_13\_DA**

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat avec les Sauveteurs Secouristes Pontois  
Dispositif secouriste pour l'événement : L'Exception'ELLES**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat avec les Sauveteurs Secouristes Pontois, représenté par Monsieur Rémi Besançon, 21 Avenue du maquis de l'Oisans 38800 Pont de Claix, pour la mise en place d'un dispositif de secours pour l'événement culturel et sportif intitulé L'Exception' ELLES, le samedi 07 mars 2026.

Le montant global de la prestation est fixé à 695 €

Le contrat prendra effet à la date de signature de la convention et arrivera à échéance le samedi 07 mars 2026, une fois la manifestation terminée dans son intégralité ou de manière anticipée en cas d'annulation.

**De signer** le contrat avec les Sauveteurs Secouristes Pontois annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*